



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Isabelle JARDRY
Service de coordination des politiques publiques
Et d'appui territoriale
Bureau de l'environnement
Chef de bureau
Tél. : 05.45.97.62.54
Courriel : isabelle.jardry@charente.gouv.fr

Angoulême, le - 5 JUIL. 2023

Madame,

Vous avez porté à ma connaissance par courrier du 7 novembre 2022 des compléments non notables et non substantiels concernant le parc éolien Terrier de la Pointe.

Ces éléments portent sur les différentes configurations de fondation d'éoliennes possibles, sans lien spécifique au projet, ni précision de modifications ou d'aménagements. Ils n'appellent donc pas d'avis. Mes services en ont accusé réception le 10/11/2022.

Quant aux haubans et ancrés béton utilisés en phase chantier, lorsque les projets se situent en forêt et pour permettre aux engins de chantier d'accéder à la pose de l'ancre, une surface supplémentaire estimée avec une moyenne de 100m² de surface chantier par éolienne est nécessaire (2 bandes d'environ 5m de large au-delà des emprises chantier). L'emprise au sol étant faible, le dispositif des haubans ayant un caractère temporaire, l'impact sur les milieux minime, ces éléments n'appellent pas d'observation de la part de l'inspection des installations classées.

Je vous prie de croire, Madame, à toute ma considération.

La préfète,

Martine CLAVEL

SAS C.E.P.E. TERRIER DE LA POINTE
A l'attention de Mme NOSSEIN Cassandra
330 rue de Mourelet ZI de Courtin
84000 AVIGNON

En copie à la sous-préfecture de Cognac

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr